L'INCENDIE DE L' « ATLANTIQUE »

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les huit navires qui entouraient l'épave comprenaient des remorqueurs français et hollandais, des bâtiments munis d'appareils spéciaux contre l'incendie et un caboteur français. Les remorqueurs avaient tenté à plusieurs reprises de s'approcher pour le prendre en remorque, mais n'avaient pu atteindre le navire, en raison de l'intensité du feu et de la fumée.

Va-t-on devoir couler l'épave ?

A ce moment, le chef de poste du sémaphore de la pointe de Portland déclarait : « A tout moment, nous pouvons assister à l'épilogue du drame. Un sloop français suit en effet l'épave, canons et tubes lance-torpilles prêts à faire feu. Son commandant a pour ordre de couler l'« Atlantique » au cas où le brûlot menacerait de s'échouer à l'entrée d'un port ou d'une passe britannique ».

Vue de Portland, la coque présentait un aspect fantastique. Les plaques de l'arrière, rougies par le feu, se détachaient sur le fond de fumée opaque.

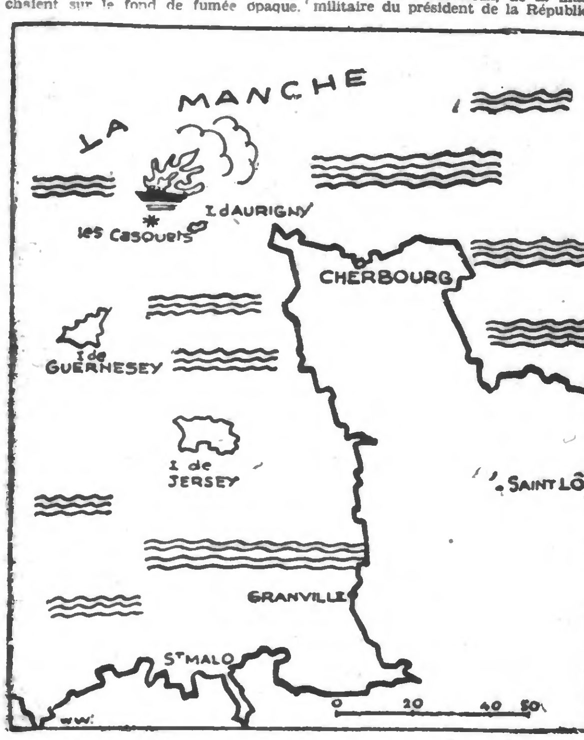

Carte indiquant l'endroit exact où la catastrophe de l'« Atlantique » s'est produite, à l'Ouest des Iles Casquets

Tous les ponts et les superstructures étaient effondrés.

L'épave, prise enfin en remorque, se dirige vers le Havre

Dans l'après-midi, on apprenait que des remorqueurs avaient pu amarrer une haussière à l'épave de l'« Atlantique » et la prendre en remorque.

Cette nouvelle était confirmée dans la soirée par le message suivant, téléphoné de Cherbourg au ministère de la Marine marchande : « Le commandant du « Pollux » a signalé que le « Minotaure » et les deux remorqueurs « Abeille » ont réussi à passer remorque par l'arrière de l'« Atlantique »; « Rootez » (hollandais) et « Stimson » (anglais) par l'avant. Le convoi fait route sur le Havre ».

Il n'y aurait que quatre blessés légers parmi les rescapés

Le nombre des blessés dans l'incendie du paquebot « L'Atlantique » n'est pas aussi élevé qu'on avait pu le croire tout d'abord ; il n'est que de quatre, et encore, ne s'agit-il que de blessés légers.

Ces quatre blessés sont : le docteur **Jullegier**, médecin du bord ; M. **Bonin**, plaie superficielle à la main ; M. Pierre **Plassard**, qui porte plusieurs brûlures sur différentes parties du corps, et, enfin, le deuxième lieutenant du bord.

L'enquête a commencé

La Commission d'enquête a commencé ses investigations et procède à l'interrogatoire des hommes de l'équipage, dans l'espoir de remonter aux causes de la catastrophe.

Le récit d'un témoin

Des passagers du paquebot « Highland Chieftain », qui a accosté aux docks de Londres, venant de Buenos-Ayres, ont fait des récits émouvants de la façon dont leur navire était accouru au secours de l'« Atlantique » en flammes et de la part qu'il avait prise aux opérations de sauvetage. L'un de ces passagers, venant de Lisbonne, a déclaré :

« Alerté, notre navire se dirigea immédiatement vers les lieux du sinistre où il arriva entre 11 h. et midi, dans la journée de mercredi. L'« Atlantique » donnait déjà fortement de la bande et présentait un spectacle lamentable, entouré d'épais nuages de fumée blanche. Le long de ses flancs pendait une chaloupe encore accrochée aux palans et dont l'une des extrémités trempait dans l'eau.

» Toute la peinture extérieure tombait, écaillée. La cheminée arrière penchait et ses revêtements d'acier étaient tordus par l'intensité de la chaleur. Le feu paraissait provenir de l'intérieur de la cale.

» Au moment de notre arrivée, un petit vapeur allemand, deux ou trois cargos et un bateau-citerne étaient déjà sur les lieux et le vapeur allemand avait recueilli dans l'eau environ 85 survivants. Nous fîmes lentement le tour du bâtiment sinistré, l'approchant parfois à moins de 100 mètres et tenant prêtes nos embarcations, mais cela ne fut pas nécessaire, un message du navire allemand ayant fait savoir à notre capitaine qu'il avait sauvé tous les survivants ».

La marine en deuil

M. Léon Meyer, ministre de la marine marchande, a décidé de faire mettre le pavillon du ministère en demi-berne, pour marquer le deuil pris par la marine marchande après le sinistre de l'« Atlantique ».

Les condoléances

Le colonel Bonassieux, de la maison militaire du président de la République, s'est rendu au ministère de la Marine marchande. Il a été reçu, en l'absence du ministre, M. Léon Meyer, par M. Gérard Strauss, chef de cabinet, à qui il a transmis les condoléances émues du président de la République, pour le deuil causé à la marine marchande par le sinistre de l'« Atlantique ».

Des télégrammes de condoléances sont parvenus de la marine hellénique, de la Confédération nationale fasciste des entreprises de transports italiennes, etc...

HITLER ET VON PAPEN SE SONT CONCERTÉS

On reparlerait de la désignation du chef nazi comme Chancelier du Reich...

Adolf Hitler et l'ancien chancelier von Papen ont eu, mercredi, à Cologne, au domicile du banquier baron Kurt von Schroeder, vice-consul de Suède, un entretien d'une heure et demie sur la situation politique. La « Taegliche Rundchau », qui touche de près au général von Schleicher, voit, dans cette manœuvre, une entrevue dirigée contre le chancelier. Il a été question, assure ce journal, d'une nouvelle candidature d'Hitler à la chancellerie.

En raison des excellentes relations qui existent entre MM. von Papen et le chancelier du Reich, l'ancien chancelier penserait pouvoir décider le maréchal à abandonner son opposition contre un cabinet Hitler.

Dans les milieux politiques, l'on dit toutefois que la conversation de M. von Papen et de M. Hitler a eu lieu sur l'initiative du général von Schleicher, le général chancelier ayant cherché, en renouant les relations avec la Maison Brune, à retourner une situation politique qui s'avère très difficile.

...Mais il faudrait vaincre la résistance d'Hindenburg

Le bruit court même que le général von Schleicher serait personnellement disposé à renoncer à la chancellerie, en faveur d'Hitler, pour garder avec la Reichswehr la réalité du pouvoir. Le seul obstacle à une combinaison de cette nature serait l'antipathie personnelle du président d'Empire contre Hitler.

L'ACTE DE DÉSESPOIR D'UNE MÈRE A MARCQ-EN-BARŒUL

Le cadavre de sa fillette qu'elle entraîna dans la mort a été retrouvé

Dans notre journal du 11 décembre, nous avons relaté l'acte de désespoir d'une mère, qui, atteinte de kleptomanie avait, pour ne pas subir une peine d'emprisonnement, donné la mort à sa fillette, en se jetant avec elle dans le canal de Roubaix, à Marcq-en-Barœul.

Rappelons brièvement les faits : Mme Veuve Dulongcourty, née Marant, âgée de 48 ans, habitait rue de Rouges-Barres avec ses 3 enfants, dont 2 garçons ; l'aîné âgé de 19 ans, est occupé à la Compagnie Mongy ; le deuxième est en apprentissage et une fille, âgée de 10 ans, la petite Jeanne.

Le vendredi 9 décembre, la mère, qui s'était entendue condamner à une peine de six mois de prison par le Tribunal Correctionnel de Lille, pour différents vols, qu'elle avait commis sur les marchés de Fives, Wazemmes, etc.., avait pris la détermination d'en finir avec la vie, et décidé de se donner la mort avec sa fillette.

Cette détermination fut de suite mise à exécution et le soir en rentrant au logis, les fils ne trouvèrent plus ni leur mère, ni leur sœur ; une lettre placée en évidence sur un meuble leur faisait connaître l'acte de désespoir.

Le samedi 10, Mme Boussemart vint prévenir M. le commissaire de police, qu'un corps flottait sur le canal. Aussitôt les gardes Leplat et Fremeaux, montés sur une barque et munis d'une gaffe, ramenèrent sur la berge un corps qui fut de suite reconnu pour être celui de Mme Dulongcourty et les recherches commencèrent alors et se continuèrent pendant plusieurs jours, mais elles restèrent vaines.

Un doute subsistait ; la mère indigne avait-elle entraîné sa fillette dans la mort ? Enfin, la petite Jeanne restait introuvable.

Or, hier matin, M. Boussemart, pontonnier, chemin du Halage, apercevait un second corps, à peu près à la hauteur du pont qui relie le bourg à l'avenue du Maréchal Foch.

Il prévint de suite M. Jacquemet, commissaire de police, qui dépêcha les gardes Fremaux et Rousselle, lesquels, à l'aide d'un harpon, ramenèrent sur le chemin du Halage, une petite masse en décomposition, car le corps avait séjourné 27 jours dans l'eau ; il fut reconnu de suite pour être celui de la jeune Jeanne Dulongcourty.

Après les constatations d'usage, le petit cadavre fut transporté à la morgue du cimetière du Bourg.

Les funérailles de la pauvre petite auront lieu samedi et le corps sera inhumé au cimetière de Rouges-Barres.

LE PILLAGE DES TRAINS DOUAI-CALAIS

L'inventaire des objets volés aura lieu aujourd'hui au domicile de Donneger

C'est aujourd'hui que se fera l'inventaire des caisses de marchandises qui avaient été mises sous scellés lors de la perquisition faite au domicile de Samuel Donneger, conducteur à la Compagnie des Chemins de fer du Nord et qui, de complicité avec les nommés Olivier et Pruvost, pillait les trains de marchandises de Douai à Calais.

On sait que, lors de la perquisition faite au domicile de l'indélicat employé une telle quantité de marchandises avait été découverte provenant des agissements délictueux de Donneger, qu'un grand camion réquisitionné à cet effet ne fut pas assez grand pour leur enlèvement.

Les caisses qui avaient été laissées au domicile du conducteur détrousseur et qui furent consignées à la disposition de la justice, seront ouvertes aujourd'hui par les soins de M. Marrouzé, commissaire de police. Des représentants de la Compagnie du Nord, assisteront au dénombrement des objets volés par Donneger et qui seront ensuite restitués à la Compagnie des Chemins de fer du Nord.

Sur l'ordre de M. Dutilleul, juge d'instruction, Samuel Donneger sera extrait de sa cellule à la prison et emmené à son domicile à la cité des Cheminots, pour assister au dénombrement des objets dérobés par lui.

Signalons que l'inventaire des marchandises qui avaient été transportées au commissariat de police a fait ressortir comme valeur des objets détournés par Donneger, une somme de plus de 20.000 francs.

Si l'on considère qu'une quantité aussi importante de marchandises soustraites par le malhonnête employé et qui sont encore à son domicile, c'est à plus de 40.000 francs qu'il faut fixer le préjudice causé à la Compagnie du Nord rien que par Donneger, sans, bien entendu, tenir compte de celles que depuis plus de six mois le peu scrupuleux cheminot a dû liquider.

LES DÉTOURNEMENTS DE L'EX-COMMIS DE PERCEPTION DE St-AMAND

Nous avons dit, hier, que l'ex-commis de perception de Saint-Amand, Marius Follart, qui avait pris la fuite, après avoir commis de nombreux détournements, avait été extradé et incarcéré à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Follart subira samedi, dans le cabinet de M. Dejean de la Batie, chargé de l'instruction de cette affaire, son premier interrogatoire.

LES TROIS ÉNIGMES D'ARMBOUTS-CAPPEL

LA DISPARITION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, UNE ATTAQUE DE « CAGOULARDS » ET UN DRAME DE LA ROUTE

A l'aube d'une année nouvelle, chacun évoquant des souvenirs du temps passé, on ne peut s'empêcher de rappeler, dans le domaine du reportage, trois affaires qui, toutes trois restent sans conclusion.

Les trois affaires dont il s'agit eurent, en 1932, le village d'Armbouts-Cappel pour théâtre. Malgré d'actives recherches policières, l'étrange disparition d'un conseiller municipal, l'attaque nocturne de bandits en cagoule et un drame sanglant de la route, sont demeurés jusqu'à maintenant sans explication. 1933 apportera-t-il quelque lumière à ce sujet ? On se le demande.

L'enquête dans les fermes d'ARMBOUTS-CAPPEL après l'attaque nocturne des « cagoulards »

Les trois énigmes

1) A la mi-août 1932, Julien Casteleyn, conseiller municipal, ancien candidat au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, trésorier du « Secours Mutuel », quittait sa commune pour faire un petit tour à bicyclette.

N'ayant pas rejoint son domicile au bout de plusieurs jours, son entourage, tout en prévenant la gendarmerie, ne s'alarma pas outre mesure de cette absence. Les petits tours de Julien Casteleyn pouvaient facilement durer une quinzaine.... Cela s'était déjà vu.

Cette fois-ci, le record est battu :bientôt 6 mois ! Reverra-t-on jamais Julien Casteleyn ? Et avec lui, la Caisse du « Secours Mutuel » ?

2) Au cours d'une nuit d'orage, le 18 juillet, deux individus, portant des cagoules, frappent à la porte d'une chaumière d'Armbouts-Cappel. Les habitants, les époux Devos, ouvrent et, tenus en respect par la menace des revolvers, les malheureux se voient obligés de fouiller eux-mêmes leurs armoires.

A 4 heures du matin, les bandits se retirent. Leur butin est maigre.

Le soir même, deux Polonais sont arrêtés. On croit tenir les coupables. Il n'en est rien. Les bandits d'Armbouts-Cappel courent encore...

3) Enfin, le 1er novembre de la même année apporte la nouvelle d'un drame sanglant de la route : deux jeunes gens ont trouvé, sur le territoire d'Armbouts-Cappel, un homme baignant dans une flaque de sang. Il était alors minuit 30.

L'homme, un ouvrier agricole du nom de Vermaelde Henri, meurt tendis que l'on va chercher du secours.

De l'enquête, il résulte que le malheureux a été tué par une automobile, mais on se demande si Vermaelde, qui buvait, paraît-il, s'est jeté sous un véhicule ou s'il était déjà à terre lorsque l'auto arrivait.

Peu importe. L'automobiliste, quoique tous les moyens aient été employés pour le retrouver, reste inconnu...

Les trois énigmes d'Armbouts-Cappel subsistent donc toujours. B.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un ouvrier verrier irascible à Fourmies

Chef de place à la Verrerie Blanche de **Fourmies**, M. Renaud réprimandait un jour, un des souffleurs sous ses ordres, Marcel Devrès, âgé de 19 ans. Mais le jeune homme a la tête près du bonnet ; il n'accepta point de bonne grâce la réprimande de son chef. S'emparant d'une canne de verrier, il en frappa M. Renaud, de si brutale façon que ce dernier dut interrompre son travail pendant dix jours.

Le tribunal correctionnel d'Avesnes condamna le jeune souffleur à un an de prison avec sursis, 16 francs d'amende et 400 francs de dommages-intérêts envers M. Renaud, partie civile.

En appel, après plaidoiries de Me Feugez pour Devrès et de Me Delmotte pour le chef de place, **la Cour abaisse la peine de prison à 6 mois et maintient le sursis.**

Quant à la question des dommages-intérêts, la Cour estime qu'il s'agit d'un accident de travail et elle se déclare incompétente.

Une affaire de vol à Haillicourt

Deux représentants de commerce, Bomstein Wolf et Maurice Zilbuberg, visitaient en auto d'éventuels clients à Haillicourt. Ils se présentèrent chez un Polonais, M. Nowack, pour lui offrir des tissus.

Sur le point de conclure l'affaire, ce dernier sortit 700 francs de son portefeuille et les déposa sur la table.

Les commis voyageurs croyant le marché conclu, empochèrent les billets de banque.

C'est là leur version.

Mais tel n'est point l'avis de Nowack, qui se dit avoir été volé et porta plainte.

Le tribunal de Béthune donna raison au Polonais ; il condamna chacun des deux prévenus à 3 mois de prison avec sursis et tous deux solidairement à rembourser à M. Nowack la somme de 700 francs.

Wolf et Zilbuberg ont fait appel du jugement et sont défendus devant la Cour par Me Francket, du barreau de Paris, et Me Crémona, qui plaident la bonne foi de leurs clients et sollicitent leur acquittement.

Mais la Cour estime les explications insuffisantes. Aussi décide-t-elle d'entendre le Polonais, pour pouvoir rendre son arrêt en toute connaissance de cause.

LA FIN DRAMATIQUE D'UN ÉNERGUMÈNE PRÈS D'ABBEVILLE

Dans la soirée d'hier, une scène dramatique s'est déroulée à Friville-Escarbotin, près d'Abbeville. Depuis un certain temps, un nommé Lucien Cagé, âgé de 24 ans, ouvrier tourneur, rendait la vie intenable aux membres de sa famille. Très violent, Cagé martyrisait sa femme et la battait bien souvent.

Hier, il s'était mis en colère et dans la soirée empêchait ses parents d'entrer dans leur maison, rue Hubert-Acoulon. Le frère de l'énergumène, René, âgé de 14 ans, alla prévenir les gendarmes et ceux-ci se rendirent aussitôt sur les lieux. Ils connaissaient le caractère violent de Lucien Cagé et redoutaient qu'il ne fit un mauvais coup.

A travers la fenêtre de l'habitation, ils aperçurent l'ouvrier tourneur assis sur son lit, tenant un fusil entre les mains. Prudemment, les gendarmes tentèrent de s'approcher de lui en rampant, mais ils entendirent soudain une détonation, suivie d'un faible cri. Ils se précipitèrent et se rendirent compte que Lucien Cagé venait de se suicider en se faisant sauter la cervelle.

Un médecin, appelé aussitôt, ne put que constater la mort.

DÉSESPÉRÉ, UN AMIÉNOIS SANS TRAVAIL S'EST NOYÉ

L'autre après-midi, des passants apercevaient un homme âgé d'une cinquantaine d'années, qui se jetait à l'eau dans le canal de la Somme, au Pont-Blanc, situé à la sortie d'Amiens. Ils se précipitèrent aussitôt et purent ramener le corps sur la berge, mais malgré tous les soins qu'ils lui prodiguèrent, ils ne purent ramener le désespéré à la vie et le cadavre fut transporté à la morgue de l'hôpital.

L'enquête ouverte par M. Duval, commissaire de police du 1er arrondissement, a permis d'identifier le suicidé. Il s'agit de M. Gaston Larminé, 51 ans, homme de peine, demeurant 60, rue du Grand-Vidame, à Amiens.

Depuis quelques semaines le malheureux était sans travail et à plusieurs reprises déjà il avait manifesté l'intention de se suicider.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

2.332e. — M. BACRO Aristide, rue Jules-Guesde, 57, à FLERS-BOURG.
2.333e. — Mme veuve COSAERT, place Vanhœnacker, 19, à LILLE.
2.334e. — M. MULLER Pierre, 1 ter, boulevard des Ecoles, à LILLE.
2.335e. — M. RICHIR JOVENAL, hameau Sainte-Barbe, 5, à CARVIN.
2.336e. — M. BRUNNEVALLE Henri, rue Desbuchy, 20, à TOURCOING.
2.337e. — Mme DELHAY, 7, rue Desaix, à LILLE.
2.338e. — Mme VANCOSTENOBLE Victor, 201, rue du Plouich, MARCQ-EN-BARŒUL.
2.339e. — M. NOVAREZE Henri, boulevard de la République, 67, à LOOS-LEZ-Lille.
2.340e. — M. RASSON Albert, rue Neuve à GRUSON.
2.341e. — Mme Suzanne MOLLET, rue Saint-Sauveur, 43, à LILLE.
2.342e. — M. Bertaux André, 45, rue Denis-Papin, à SOMAIN.
2.343e. — M. Normand Arsène, 102, rue de Condé, à VALENCIENNES.
2.344e. — Mme TURBIEZ Madeleine, 9, rue d'Hem, à FLERS.
2.345e. — M. MONFRAY André, 81, rue Henri-Dillies, à RONCHIN.
2.346e. — M. Léon DUCOIN, 2, rue des Bois-Blancs, à THUMESNIL.
2.347e. — M. DRIEUX Auguste, rue Philippe-de-Comines, 61, à LILLE.
2.348e. — M. DULEU Georges, 62, rue Duguesclin, à ROUBAIX.
2.349e. — Mme MASSON Elise, 13, cité Gordart, à CANTELEU-LOMME.
2.350e. — M. CARRETTE Jean, 3, rue Beaumarchais, à ROUBAIX.
2.351e. — M. SURMONT Marcel, 27, rue de Marcq, à WASQUEHAL.
2.352e. — M. DESRUMAUX-LECOURT, au Mont-Bondues, 78, à BONDUES.
2.353e. — M. DUPONCHEL Arthur, rue Pasteur, 15, à WATTIGNIES.
2.354e. — Mme Simone Dubale, 915, cité du Maroc, à GRENAY.
2.355e. — Mme DEFENIN Isabelle, rue de Douai, à MOUCHIN.
2.356e. — M. WAROQUIER Raymond, 49, boulevard de Tourcoing, MARCQ-en-BARŒUL.
2.357e. — M. DHUY Jules, 73, rue de Bavay, à LILLE.
2.358e. — Mme HER Flore, rue Carnot, n° 139, à WATTRELOS.
2.359e. — Mme DE TOLLENAERE Eugénie, 4, rue Laurent-Lescornez, HELLEMMES.
2.360e. — Mme VANHUFFEL Stéphanie, 122, rue Raymond-Derain, MARCQ-EN-BARŒUL.
2.361e. — M. DECOTTIGNIES Jean, rue Vanderstraten, 46, à HELLEMMES.
2362e. — M. MOULIN Henri, 16, rue Léon-Gambetta, à ANNŒULLIN.
2.363e. — M. TONNELLE Adolphe, rue de Lille, 297, à RONCHIN.
2.364e. — Mme Gabrielle VERLOO, rue Fénelon, 201, à HELLEMMES.
2.365e. — Mme DEVAUX Jeanne, 34, rue de Strasbourg, à WATTRELOS.
2.366e. — M. DUPRIEZ Alphonse, boulevard d'Armentières, 94, à ROUBAIX.
2.367e. — Mme LEGRAND Bertha, cité Delespaul-Havez, 39, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.368e. — Mme CLAEYS Jeanne, 15, rue de Pérenchies, à LA MADELEINE.
2.369e. — M. MAURAGE Emile, 44, rue Chanzy, à HELLEMMES.
2.370e. — M. PLATEL Paul, rue Kuhlmann, 30, à LOMME.
2.371. — Mme DÉJARDIN, 19, rue Gustave-Debled, à WASQUEHAL.
2.372e. — Mme DE ROEDT, 3, rue Ferrer à FACHES-THUMESNIL.
2.373e. — Mme Emma BRUWIER, rue de l'Ommelet, 35, à ROUBAIX.
2.374e — Mme Malvina HONOREZ, rue Soult, 41, à ROUBAIX.
2.375e. — Mme BAILLEUL Marie, rue de Cohem, 212, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.376e. — M. DESSAINT Albert, 15, rue Sadi-Carnot, à LEZENNES.
2.377e. — M. GUSTIN Maurice, 56, rue Carrière-Six, à WATTRELOS.
2.378e. — M. Florent WILLEMS, 12, rue Haine-Saint-Pierre, à LESQUIN.
2.379e. — Mme VERACHTERT Julienne 187, route Nationale, à FRAIS-MARAIS.
2.380e. — M. VERMEERSCH Cyrille, rue Pasteur, 248, à MARQUETTE-LEZ-LILLE.
2.381e. — M. ECROHART Raymond, 65, route de Douai, à FACHES-THUMESNIL.
2.382e. — Mme LECLERCQ Geneviève, 104, quai de l'Ouest, à LILLE.
2.383e. — M. LUBREZ Jean, 6, place Saint-Gérard, à WATTRELOS.
2.384e. — Mme PAPIN Fernande, 6, rue de Vassy, à TOURCOING.
2.385e. — M. DENGREMONT Jules, rue Nationale, 211, à WATTIGNIES.
2.386e. — M. Edouard DEREGNAUCOURT, 314, rue Pierre-de-Roubaix, à ROUBAIX.
2.387e. — Mme MARTIN Paule, 1, rue Victor-Hugo, à LOMME-MARAIS.
2.388e. — Mme LOTOI Valentine, 99, rue d'Alsace, à TOURCOING.
2.389e. — Mme PONTHIEU Hermance, 17, rue Coligny, à ROUBAIX.
2.390e. — M. LEROUGE Carlos, Hôpital de la Fraternité, à ROUBAIX.
2.391e. — M. Roy André, 12, rue de Colmar, à CROIX.
2.392e. — M. NYS Henri, 3, rue Marceau, à HELLEMMES.
2.393e. — Mme LEFEBVRE RACHEL, rue d'Arras, 139-2, à CARVIN.
2.394e. — M. Arthur BUTTIN, rue du Marais, à HOUPLIN.
2.395e. — Mme veuve DEBECHY, 4, rue Marceau, à HELLEMMES.
2.396e. — Mme Louise GRAVE, 42, boulevard de la République, à LOOS-LEZ-LILLE.
2.397e. — M. TRIPON André, 16 ter, rue Philippe-Lebon, à HELLEMMES.
2.398e. — Mme DESURMON Lucienne, 26, rue Chevreuil, à Tourcoing.
2.399e. — Mme DUBAR, 9, rue Flament, à LILLE.
2.400e. — M. DESSEIN Achille, 8, rue de Provin, à ANNŒULLIN.
2.401e. — M. Chatesee Alfred, 345, rue Sadi-Carnot, à HELLEMMES.
2.402e. — M. PETIT André, 116, rue Gustave-Delory, à LILLE.
2.403e. — Mlle Aline HENNERON, place de la Mairie, à WAVRIN.
2.404e. — M. GILLON Louis, rue Faidherbe, à WAVRIN.
2.405e — M. HELLE A., 128, rue Raspail à HELLEMES.
2.406e. — M. DEMARCQ Michel, 11 bis, rue Davy, à LILLE.
2.407e. — M. VANDECASTEELE Achille, 3, rue Jules-Guesde, à HEM.
2.408e. — M. MADELGAIRE Amédée, rue Pasteur, MÉRICOURT-SOUS-LENS.
2.409e. — Mme LEGRAIN Marcelle, rue de Roubaix, 71 bis, à WASQUEHAL.
2.410e. — Mme Loridan Célina, 40, rue de Beauvais, à TOURCOING.
2.411e — M. THIEN Gabriel, rue d'Armentières, à FRELINGHIEN.
2.412e. — Mme CATOIRE Jeanne, boulevard d'Armentières, 116, ROUBAIX.
2.413e. — Mme Noëlle MOERMAN, rue Léonard-de-Vinci, 56-6, à ROUBAIX.
2.414e. — M. LEHOURE Raoul, 39, rue des Célestines, à LILLE.
2.415e. — M. Emile LEFEBVRE, 88, rue de Paris, à TOURCOING.
2.416e. — Mme DUPONCHELLE Rosalie, 3, rue Leruste, à WATTRELOS.
2.417e. — M. Fernand DEHAUT, 33, rue Ferrer, à HELLEMMES.
2.418e. — M. Louis LEMARRE, 40, rue de Rome, à ROUBAIX.
2.419e. — M. DETOLLENAERE Robert, 42, rue Boutillerie, à WATTRELOS.
2.420e. — M. DUMEZ Alphonse, 25, avenue du Kemmel, à PÉRENCHIES.
2.421e. — Mme VERPLANCKE Marguerite, 77, rue Bernard, à CANTELEU-LAMBERSART.
2.422e. — Mme DELAERE-PETIT, 53, rue de Dunkerque, à ARMENTIÈRES.
2.423e. — M. Charles SAUVAGE, 39, rue de l'Epidème, à TOURCOING.
2.424e. — Mme Marie DELPORTE, rue Saint-Antoine, 18, à ROUBAIX.
2.425e. — Mme MONSY Hélène, 18, rue Archimède, à ROUBAIX.
2.426e. — M. BLONDE Henri, 96, rue des Longues-Haies, à ROUBAIX.
2.427e — M. DÉCATOIRE Henri, rue Tribourdeaux, à HELLEMMES.
2.428e. — Mme Germain VANDORPE, 9, rue Paul-Lafargue, WASQUEHAL.
2.429e. — M. BOURGEOIS André, rue Brasseur, 16, à LILLE.
2.430e. — M. DELATTRE Henri, 2, rue des Moulins-de-Garence, à LILLE.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 40.001 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 42.487, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 3.486.

Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « REVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « REVEIL DU NORD » et de « L'EGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».

» Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 6 janvier 1933. — Soleil : lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 8 ; Lune : lever, 11 h. 55 ; coucher, 2 h. 57. Aujourd'hui : Fête des Rois. — Demain : Sainte-Mélanie.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre après pluies nocturnes ; Ciel devenant trois quarts couvert avec éclaircies et averses ; Vent modéré du secteur Ouest. — Minimum de température sans changement sur celui de la nuit précédente.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 janvier 1933, à 18 h. : Baromètre : 762 mm. 6 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 6 ; Thermomètre : Froude : 5.3 ; Minima : 5.3 ; Maxima : 10.0 ; Etat hygrométrique :97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 1 ; Direction du vent : Sud-Sud-Ouest ; Force assez fort ; Direction des nuages : Sud-Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour vendredi : Un peu froid ; Brumeux.

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1933. — N. 19

MIMOSA

par Georges SPITZMULLER

Il tenait une carte de circulation timbrée de divers cachets et revêtue d'une photographie qui était celle du soi-disant Stéphane.

Longuement, l'ami d'Alexandra considéra le document révélateur.

La photo était mordue par la flamme mais il en subsistait assez pour reconnaître nettement le personnage. Au-dessus, de nom, presque intact : « Morris Godfrey ».

Un sourire triomphant tordit la bouche de Philippe.

— Nous le tenons ! affirma-t-il. Ha ! ha ! ha ! il voulait détruire le témoignage de son identité ancienne. Il avait laissé à Londres ses papiers, dans quelque endroit où il ne pouvait reparaître, et il a payé grassement un détective privé pour les récupérer. Pas mal imaginé, ma foi ! Celui dont il a usurpé le nom et la place au soleil ne reviendra jamais, sans doute... Et Morris Godfrey croyait bien avoir pris toutes ses précautions !

— Erreur ! ricana l'ex-serviteur du « Tivoli ».

Givarel releva la tête.

— A présent, payons d'audace ! A nous deux, Morris Godfrey !...

Et, se retournant vers le Portugais :

— « Monsieur de Mauregard » est-il chez lui ?

— Il y est

— Bon !

— Que comptez-vous faire ?

— Aller l'interviewer, comme disent les journaux.

— Attention !

— Qu'y a-t-il à craindre ! J'ai barre sur lui maintenant.

— En tout cas, laissez-moi d'abord rentrer au château. Mauregard est soupçonneux. Pour sortir, j'ai pu trouver un prétexte. Il ne faut pas que mon absence soit trop longue.

— Oui, la prudence... A propos, comment vit-il ?

— Très renfermé... On dirait qu'il n'est pas tranquille... qu'il se méfie... Il ne voit personne, et n'est allé qu'une fois à Paris depuis que je suis là... Voilà tout, monsieur ; vous en savez à présent autant que moi.

— Lusitano, mon garçon, vous avez bien travaillé, et vous méritez qu'on vous encourage.

Givarel tendit un billet de cent francs que l'espion prit avec une moue. Il trouvait la récompense un peu maigre.

— Patience, mon ami ! dit l'avocat. Ce billet-là fera des petits, je vous le promets... Rentrez. Moi, j'arrive tout à l'heure.

Le vieux manoir se dresse au milieu d'une pelouse pelée où s'avance, pareille à la proue d'un paquebot, une terrasse en briques rouges, édentée par endroits.

— Ça sue la tristesse ! se dit Givarel en sonnant à la grille.

Lusitano vint lui ouvrir.. Tous deux affectèrent de parler sérieusement. Un rideau s'était écarté au rez-de-chaussée de la gentilhommière.

— Il observe, fit remarquer le Portugais à voix basse... Qui annoncé-je ?

Givarel lui remit ostensiblement sa carte et ajouta :

— Dites que c'est pour une communication importante... et écoutez ce qui se passera... en cas de besoin.

Bientôt introduit dans un petit salon banal et sans style, le visiteur attendit de pied ferme le maître de céans.

Lorsqu'il le vit entrer, il reçut sans broncher l'assaut de deux yeux à la fois agressifs et inquiets, de ce regard émanait un fluide dominateur étrange, mais dont la puissance n'eut pas de prise sur Philippe, réfractaire à son action.

— Vous désirez, monsieur ?...

— C'est bien à monsieur Stéphane de Mauregard que j'ai l'honneur de parler ?

— A lui-même.

Il y eut un silence, puis Givarel reprit :

— A M. Stéphane de Mauregard « en personne » ?

Le châtelain eut un tressaillement imperceptible que l'avocat remarqua néanmoins.

— Pour Dieu ! monsieur, voilà une insistance singulière.

Posément, Philippe répliqua :

— Elle vous paraîtra justifiée quand je vous dirai que j'ai beaucoup connu Stéphane autrefois... et que je ne le reconnais pas aujourd'hui.

Les paupières de Morris battirent fébrilement l'espace d'une seconde ; mais il se remit vite. Et, d'un ton de suprême impertinence :

— Vous auriez pu vous éviter le dérangement du voyage pour me tenir ce propos ridicule. Que ne l'avez-vous fait lors de notre rencontre au dancing Tivoli ?

— Il y a temps pour tout, riposta tranquillement le protecteur d'Alexandra. Tous les lieux ne conviennent pas à des conversations de ce genre... Et puis, l'autre jour, je n'avais qu'un soupçon. Maintenant, j'ai la certitude... Par ailleurs, je puis prouver. Allons, cessez de jouer la comédie avec moi, monsieur Morris Godfrey !

L'imposteur, l'assassin, devint blanc comme un suaire. Il ouvrit la bouche pour parler ; de ses lèvres convulsées, aucun son ne sortit.

Fixant sur l'accusateur des yeux égarés, il s'effondra dans une bergère.

— Allons, ricana Givarel, la preuve est faite par vous à présent ! J'avoue que je ne l'espérais pas si rapide !

A ces mots, le faux Mauregard se redressa, comme galvanisé. Sa pâleur effrayante céda sous un soudain afflux de sang. Il cria :

— Vous mentez !

L'avocat haussa les épaules.

— Et vous, monsieur, vous vous perdrez en persévérant dans une telle attitude... car, alors, je n'aurai plus de ménagements à garder avec vous... Tandis que si vous êtes raisonnable...

— Eh bien ? haleta Morris.

— On pourra s'entendre.

Il y eut un nouveau silence plus pesant, plus grave que le premier. Sur cette terrible partie engagée entre deux hommes, planait l'angoisse des duels tragiques.

A la fin, Givarel prononça :

— Allons ! Vous voilà plus gentil. A quoi sert de nier ?

Il s'approcha de Morris, lui posa les mains sur les épaules, comme pour une emprise définitive.

Mais, aussitôt, il recula. Au poing de Godfrey luisait le canon d'un revolver.

L'arme se leva. Prompt comme la pensée, Givarel se baissa, saisit le poignet, le tordit. Le revolver tomba sur le parquet.

Au même instant, la porte s'ouvrit. La face bronzée de Lusitano se montra.

Le faux Stéphane tourna vers lui un visage blême. Sur un signe de Givarel, le Portugais s'éclipsa et referma la porte.

Quand les deux antagonistes furent seuls :

— Vous voyez, dit l'avocat, railleur, l'inconvénient de semblables algarades. Voulez-vous donc que tout le monde sache... ce que je suis encore seul à savoir ?

Mauregard courba le front. Il s'avouait vaincu.

Givarel ramassa le revolver, le glissa dans sa poche, s'assit avec une désinvolture insolente.

— Maintenant, causons... Pourquoi croyez-vous que je suis venu ?

— Le sais-je ? murmura sourdement l'autre.

— J'ai une proposition à vous faire... Et d'abord, part à deux !

Morris sursauta. L'avocat continua placide :

— Vous n'êtes pas Stéphane de Mauregard, voilà qui est certain, avéré par vous-même... Qu'est devenu ce jeune homme ? Il est à présumer que vous n'avez de lui nulle révélation à craindre !... Je vous offre, en ce qui me concerne, la même sécurité. Mais un secret comme le vôtre se paie. Part à deux, n'est-ce pas ?

Givarel considéra le mutisme de son adversaire comme un assentiment, car il poursuivit :

— Quant à ce que votre... substitution vous a rapporté, l'enregistrement est là pour un coup ! Donc, j'exige la moitié du montant total de votre héritage.

— Mais...

— Ne protestez pas. Je sais tout.

— Vous devez savoir, dans ce cas, que j'ai déjà dépensé plus de sept cent mille francs.

— Qu'importe ! Il faut considérer l'avenir et non le passé.

Morris parut stupéfait de ces paroles.

— J'avoue ne pas comprendre ! dit-il.

— Attendez, attendez... monsieur, je n'ai contre vous aucune intention malveillante : au contraire. Ce que je prélève d'un côté, je compte vous le rendre largement de l'autre ; et, si vous voulez m'écouter, vous serez bientôt riche, très riche... Je me contenterai d'une honorable commission... Associons-nous, monsieur de Mauregard ; vous n'aurez rien à y perdre, vous aurez tout à y gagner.

Philippe se leva, marcha vers la fenêtre qu'il ouvrit.

Dehors, c'était la plaine doucement mamelonnée de l'Ile-de-France. Quelques villages : Moussy-le-Neuf et le Vieux, Villeneuve, Longepierre, Dammartin-en-Goële s'épanouissaient sous le soleil.

— Voyez, monsieur, dit l'avocat en allongeant le bras vers Dammartin.

Machinalement, Stéphane regarda.

L'index tendu, Givarel désignait un château dont la blancheur tranchait avec la verdure ambiante ; la blonde lumière d'été se réfléchissait sur la vaste et haute façade, brillait au cimier ardoisé des tourelles qui dominaient tout le pays en avant de la voie ferrée.

(A suivre.)